



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale de l'Arbitrage de la F.F.F.

Réunion du : 8 juillet 2025 à 16h00 par visioconférence

Présidence : Jean-Claude PUYALT

Présents : Michaël ANNONIER, Jacky CERVEAU, Séverine CRAIPEAU, Nathalie GUEDON, Lionel JAFFREDO, Pascal PARENT, Pascal POIDEVIN et Antony GAUTIER.

PV N°1 Saison 2025/2026

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Claude PUYALT ouvre la séance.

Il félicite les arbitres français pour leurs performances à la Coupe du monde des clubs de la FIFA et souligne la désignation de l'équipe de François LETEXIER pour la demi-finale de cette compétition.

M. Pascal PARENT est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CFA les PV n°17, 18 et 19 de la saison 2024/2025. Aucune remarque n'étant formulée, la CFA adopte les PV n°17, 18 et 19.

3 – Courriers divers

- Courrier de M. Denis RANNOU, Président de la CDA Finistère, relatif à une demande de subvention concernant le projet départemental « La Pause technique arbitrale ».
La CFA félicite cette initiative, mais regrette de ne pouvoir réserver une suite favorable à cette demande.

- Courrier de M. François BOUDIKIAN annonçant sa décision de mettre fin à sa carrière d'arbitre à l'issue de la saison 2025/26 et faisant acte de candidature à la fonction d'observateur fédéral et à la fonction de CEA.
La CFA enregistre ses demandes et lui souhaite une excellente dernière saison sur les terrains.

- Courrier de M. Thomas ROCABOY, arbitre F5, annonçant son souhait de mettre fin avec effet immédiat à sa carrière d'arbitre fédéral.
La CFA enregistre sa demande, le félicite pour son parcours fédéral et lui souhaite le meilleur pour la suite.

- Courrier de M. Aymeric ANSEL, Président de la CRA Hauts-de-France, demandant l'inscription de M. Rémi PEREIRA à l'examen fédéral futsal 2025/26 en raison d'un oubli.

La CFA autorise exceptionnellement l'inscription de ce candidat hors délai, il sera rajouté hors séance à la liste des candidats validés au PV n°19 pour plus de clarté.

- Courrier de Mme Béatrice MATHIEU, correspondante de la CRA Nouvelle Aquitaine, informant de la candidature de Mme Hélène SIAD, issue de la SSFA de Mérignac, à l'examen JAFFE 2025/26 conformément à la possibilité offerte par la CFA.

La CFA enregistre cette candidature qui sera rajoutée hors séance à la liste des candidats validés au PV n°19 pour plus de clarté.

- Courrier de M. Slim MATMATI, arbitre du District de Provence, concernant sa situation de conflit vis-à-vis de la CDA.

La CFA informe cet arbitre qu'il n'est pas de ses prérogatives d'intervenir sur des décisions de CDA et l'invite à utiliser les voies de recours prévues au Statut de l'arbitrage s'il l'estime nécessaire.

- Courrier de M. Nicolas WASSOUF, fédéral Outre-mer, informant de son indisponibilité pour le stage F4-F5 du 25 au 27 juillet 2025.

Il lui suffira de participer au stage d'été 2026 et d'en réussir les tests pour conserver son titre d'Arbitre Fédéral Outre-Mer.

Dans l'intervalle, il ne pourra pas être désigné en Métropole. Les membres de la CFA étudient la possibilité pour les arbitres FOM qui échoueraient à leurs tests physiques lors des stages d'été à Clairefontaine de bénéficier d'une séance de rattrapage.

- Courrier de la Ligue de Guyane demandant de pouvoir bénéficier d'un formateur pour réaliser une formation de formateur initial d'arbitres.

La réponse est favorable sur le principe, mais il est nécessaire que la Ligue guyanaise communique un projet plus détaillé avec toutes les modalités de ce projet afin de pouvoir y répondre de manière définitive.

- De M. Jean-Claude LEFRANC, observateur, informant de son indisponibilité pour le stage FFE1-FFE2 du 22 au 24 août 2025.

Il sera convoqué au stage des arbitres FFE3.

- De Mme Pauline MAZIER informant de son indisponibilité pour le stage FFE1-FFE2 du 22 au 24 août 2025.

A titre exceptionnel, la CFA lui donne l'autorisation de passer ses tests physiques au stage des arbitres FFE3. Elle ne pourra néanmoins pas bénéficier d'un rattrapage en cas d'échec, et serait donc rétrogradée en catégorie immédiatement inférieure le cas échéant.

4 – Point du Directeur de l'Arbitrage

M. Antony GAUTIER présente plusieurs sujets d'actualité de la Direction de l'Arbitrage (DA) :

- Mise à disposition de la FIA 2.0 auprès des CTRA Formation
- Proposition de dénomination « Rémi HARREL » pour la promotion 2025 des nouveaux arbitres F4-F5
- Principe de désignations de JAFFE en CNU17-CNU19 masculins : la CFA valide pour les profils prometteurs
- Création de 2 poules FFU2 : principe validé par la CFA
- Évolution par le Ministère des sports des critères de présence sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau : impact significatif par rapport à la liste actuelle

La CFA remercie le Directeur pour cette présentation.

5 – Composition des groupes « Horizon » 2025/2026

Les groupes « Horizon » 2025/2026 sont composés comme suit :

Horizon initial :

- BENITO Paul
- BERDER Ewen
- CRESCI Dorian
- FAUCHON Mathis
- FONTENEAU Noa
- FOURET Lucas
- KONE Amara
- LAINE Axel
- TARTARIN Anthony
- VERECQUE Antoine
- FLORET BOSSOREILLE Manon
- GUESDON Bess
- TOURNELLE Pauline
- ROBIN Karen

Horizon approfondissement :

- FOUREL Quentin
- ROBERT Tom
- BENOIT Théo
- DEGAND Anthonin
- DELALOY Mathieu
- HINGRAND Robin
- LANTA Cédric
- MERZOUG Bilel
- TAOUIL Hassan
- BAYOUR Brice
- GAZON Félicien
- LAMBERT Baptiste
- DESROCHES Martin
- GACHE Aymeric
- TAULIER Florian
- DRU Margaux
- GILLOUX Marie
- GUILLAUME Anaïs
- SALEMME Marion

6 – Projet d'évolution du Règlement intérieur 2025/2026

LA CFA entérine les modifications suivantes au Règlement intérieur 2025/2026 :

- Modification des conditions d'observations (suppression groupes ABC) ;
- Suppression des classements intégraux ;
- Création chez les JAF de catégories (ELITE, JAF1 et JAF2) au 1er janvier 2026 : dont la composition est basée sur le potentiel des arbitres (fin des promotions par âge) ;
- Possibilité de promouvoir des JAF tous les 6 mois, sans rétrogradation possible ;
- Créer des passerelles depuis les JAF ELITE vers les F5/F4/F3 ;
- Faire des JAF des arbitres fédéraux et non plus des arbitres régionaux ;
- Ajout des annexes prévues au statut de l'arbitrage (passerelle anciens joueurs fédéraux vers des catégories régionales + retour à l'arbitrage) ;
- Création et nouvelles appellations des sections de la CFA ;

- Passerelle JAFFE vers les FFE3 ;
- Pour les candidats AF3, évolution des observations : 2 observations en N2 et 1 observation en N1
- Intégration d'1 candidate JAFFE hors quota pour les SSFA ;
- Fusion des catégories VAR1 et VAR2 ;
- Intégration de la réforme des observateurs fédéraux ;
- Evolution de l'évaluation des F4/F5.

Le Règlement intérieur 2025/2026 annexé au présent PV est donc validé (Annexe 1) et sera soumis pour approbation au COMEX de la FFF avant la reprise des championnats.

7 – Sélection et affectation des observateurs fédéraux 2025/2026

Sous réserve de leur participation aux stages de début de saison, la CFA décide d'affecter les observateurs pour la saison 2025/2026, tel qu'indiqué en Annexe 2.

8 – Composition des sections de la CFA pour la mandature 2025-2028

La CFA acte de la composition de ses sections pour la mandature 2025-2028. Celle-ci figure en Annexe 3 du présent PV. Elle sera soumise pour approbation au COMEX de la FFF.

9 – Composition de la Cellule d'analyse et de cohérence des notes des observateurs (CACNO)

La CFA arrête la composition suivante de la CACNO :

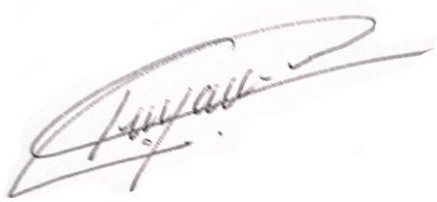
- Président : Jean-Claude PUYALT
- Membres : Pascal PARENT, Michaël ANNONIER.

Etant précisé que dans le cas où un des membres de la CACNO aurait été observateur lors de la rencontre concernée, il ne pourrait pas prendre part à la délibération.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H30.

Le Président de séance

Jean-Claude PUYALT



Le secrétaire de séance

Pascal PARENT

